



Comité économique et social européen

**GROUPE DE LIAISON
AVEC LES ORGANISATIONS ET RÉSEAUX EUROPÉENS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

MANDAT DU GROUPE DE LIAISON

1. *Échanges d'informations et de vues sur les programmes de travail respectifs et événements importants;*
2. *Identification des thèmes sur lesquelles une coopération serait opportune et possible;*
3. *Examen des possibilités et des modalités d'une implication accrue des réseaux dans les travaux consultatifs du CESE;*
4. *Préparation en concertation ou en coopération de certaines auditions, séminaires, conférences, etc.;*
5. *Examen de toutes autres questions d'intérêt commun, notamment dans le cadre du dialogue avec les institutions de l'Union, telles que:*
 - *Le rôle de la société civile organisée dans la vie démocratique de l'Union;*
 - *L'interprétation et la mise en œuvre de l'article I-46 du projet de traité constitutionnel sur le principe de la démocratie participative : comment faire vivre la démocratie participative ? Comment organiser le dialogue civil ?*
 - *La représentativité des organisations de la société civile autres que les partenaires sociaux;*
 - *Le financement des ONG.*

Extrait du rapport Bloch-Lainé:

"Il est proposé que ce groupe de contact soit dénommé "***Groupe de liaison avec les organisations et réseaux européens***".

Ce groupe de contact aurait pour vocation de garantir, d'une part, une approche coordonnée du CESE vis-à-vis des organisations et réseaux européens de la société civile et, d'autre part, le suivi des initiatives décidées en commun. Sa création devrait également contribuer au renforcement de la visibilité de l'action du CESE à l'égard de ces organisations et réseaux.

Fonctions du groupe de contact

Plus spécifiquement, ce groupe de contact aurait pour mission de procéder à des échanges de vues et d'informations sur:

- les priorités et programmes de travail respectifs, notamment par rapport à la mise en œuvre du programme de travail semestriel du CESE¹ et aux programmes de travail respectifs des organisations et réseaux européens de la société civile représentés au sein du groupe de contact;
- toutes autres questions importantes d'intérêt commun.

Il pourrait également décider d'initiatives ou de manifestations susceptibles d'être organisées en concertation ou en coopération sur de thèmes horizontaux."

¹

Sur la base du document semestriel relatif aux principales activités du Comité dans le contexte des présidences successives du Conseil de l'Union européenne.